

4 Mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 4 mars 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative
Mme Annie Girard, conseillère
M. Vallier Girard, conseiller
M. Olivier Hudon, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

10 citoyennes et citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00

51 04-03-2019 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 51-2019

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;
5. Dépôt de la liste des comptes payés en février 2019;
6. Dépôt de la liste des revenus reçus en février 2019;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Affaires Nouvelles:
 - a) Rapport de l'inspectrice pour le mois de février 2019;
 - b) Contrat pour services professionnels accordé à la firme WSP, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 283-2019 par le ministère;
 - c) Présentation du projet de règlement 283-2019 décrétant une dépense de 230 000 \$ et un emprunt de 230 000 \$ pour la conception et la préparation des plans et devis pour de nouvelles installations d'assainissement des eaux usées du périmètre urbain;
 - d) Avis de motion du règlement 283-2019 décrétant une dépense de 230 000 \$ et un emprunt de 230 000 \$ pour la conception et la préparation des plans et devis pour de nouvelles installations d'assainissement des eaux usées du périmètre urbain;
 - e) Sécurité civile aide de 10 000 \$ pour Soutien aux actions de préparation aux sinistres, regroupement avec la MRC du Fjord (résolution);
 - f) Projet d'entente de gestion avec la Société de développement pour la gestion du quai (autorisation de signatures);
 - g) Rapport annuel du service incendie (approbation par résolution);

- h) Paiement 4^e versement Ferme de l'Anse-aux-foins, 6 855,39 \$ moins retenue de 25 % (1 490,63 \$) à verser à la fin du contrat;
- i) Adoption du règlement 282-2019 concernant la rémunération des membres du Conseil;
- j) Paiement de la facture des matières résiduelles (recyclage et déchets) pour les ICI (industries, commerces et institutions) 8 985 \$;
- k) Nomination d'un promoteur (mars, avril, mai), M. Michel Blackburn;
- l) Demande de dérogation mineure de M. Carol Bouchard, pour la création d'un nouveau lot qui aurait une profondeur de 50 m plutôt que de 75 m;
- m) Demande de dérogation mineure de M. André Barrette pour régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant (marge arrière à 5 m plutôt que 8 m et la marge avant à 7,24 m plutôt que 8 m);
- n) Demande de dérogation mineure de Mme Danielle Potvin pour régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant en portant la marge arrière à 6,90 m plutôt que 10 m;

10. Période de questions;

11. Levée de la séance.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- o) Demande de dérogation mineure de M. Jean Simard pour la construction d'un garage isolé malgré l'absence d'un bâtiment principal;*
- p) Achat de nouvelles chaises au Pavillon de la Montagne.*

52 04-03-2019 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
Résolution 52-2019

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés

- 5) Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative, dépose la liste des comptes payés en février 2019, totalisant 127 521,97 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

Dépôt de la liste des revenus reçus

- 6) Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative, dépose la liste des revenus reçus en février 2019, totalisant 251 466,85 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

7) Correspondance

- Une lettre de Récif 02 (Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean) proposant l'adoption d'une Politique en matière d'égalité dans notre communauté;
 - Une demande d'aide financière de Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean;

- Un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Syndicat local de l'UPA du Fjord-du-Saguenay, tenue le 4 février 2019, concernant le dossier du traitement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
- Un courriel de la MRC du Fjord confirmant une commandite au montant de 5 000 \$ pour la tenue du Congrès de l'Association des plus beaux villages qui aura lieu du 8 au 10 mai 2019;

*Rapport de l'inspectrice
en bâtiment février 2019*

9a) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de février 2019 est déposé au Conseil.

53 04-03-2019

9b) *Contrat pour services professionnels accordé à la firme WSP, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 283-2019 par le ministère*
Résolution 53-2019

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le 3 décembre 2018, la résolution 206-2018 afin de demander des soumissions publiques à des firmes d'ingénierie pour la réalisation des plans préliminaires et des plans définitifs concernant le projet des eaux usées;
- CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues soit :
 - ✓ WSP;
 - ✓ Stantec.
- CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a analysé les soumissions selon la grille d'évaluation et de pondération et, que c'est la firme WSP qui s'est méritée le meilleur pointage pour un montant de 181 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent examiner d'autres solutions avant d'accorder le contrat pour les plans et devis à la firme ayant obtenu le meilleur pointage;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de reporter l'attribution du contrat de services professionnels. Par le fait même les points 9c et 9 d de l'ordre du jour sont également reportés.

54 04-03-2019

9e) *Sécurité civile aide de 10 000 \$ pour soutien aux actions de préparation aux sinistres, regroupement avec la MRC du Fjord*
Résolution 54-2019

- ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
- ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1

du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

- ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la MRC du Fjord-du-Saguenay (942) ainsi que les municipalités locales de :

- ✓ Petit-Saguenay (94205);
- ✓ L'Anse-Saint-Jean (94210);
- ✓ Rivière-Éternité (94215);
- ✓ Ferland-et-Boilleau (94220);
- ✓ Saint-Félix-d'Otis (94225);
- ✓ Saint-Fulgence (94235);
- ✓ Saint-Honoré (94240);
- ✓ Saint-David-de-Falardeau (94245);
- ✓ Bégin (94250);
- ✓ Saint-Ambroise (94255);
- ✓ Saint-Charles-de-Bourget (94260);
- ✓ Larouche (94265).

pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

55 04-03-2019

**9g) Rapport annuel du service incendie
Résolution 55-2019**

- Considérant que le service incendie de Saint-Fulgence a déposé son rapport 2018 à la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord pour adoption;

- Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport et sont favorables à en faire l'adoption;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'approuver ledit rapport incendie 2018 tel que rédigé.

56 04-03-2019

- 9h) Paiement du 4^e versement Ferme de l'Anse-aux-Foins 6 855,39 \$ moins retenue de 25 % à verser à la fin du contrat**
Résolution 56-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à payer le 4^e versement à la Ferme de l'Anse-aux-foins pour le contrat de déneigement 2018-2019 au montant de 6 855,39 \$ moins la retenue de 25 % (1 490,63 \$) à verser à la fin du contrat.

57 04-03-2019

Adoption
Règlement 282-2019
Rémunération
des membres du Conseil

- 9i) Adoption du règlement 282-2019 concernant la rémunération des membres du Conseil**
Résolution 57-2019

- Considérant que le projet dudit règlement a été déposé lors de l'avis de motion donné le 14 janvier 2019;

- Considérant qu'aucune modification n'a été proposée;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 282-2019 tel que rédigé avec dispense de lecture.

58 04-03-2019

- 9j) Paiement de la facture des matières résiduelles (recyclage et déchets) pour les ICI (industries, commerces et institutions), 8 985 \$**
Résolution 58-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à procéder au paiement de la facture des matières résiduelles (recyclage et déchets) pour les ICI (industries, commerces et institutions) à la MRC du Fjord au montant de 8 985 \$.

59 04-03-2019

- 9k) Nomination d'un promaire (mars, avril, mai), M. Michel Blackburn**
Résolution 59-2019

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que M. Michel Blackburn soit nommé promaire pour les 3 prochains mois, soit mars, avril et mai 2019. Il est également mandaté afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

60 04-03-2019

9l) Demande de dérogation mineure de M. Carol Bouchard, pour la création d'un nouveau lot qui aurait une profondeur de 50 m plutôt que de 75 m
Résolution 60-2019

- Considérant que M. Carol Bouchard a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 251-2015 régissant le lotissement;
- Considérant que la nature de la demande de dérogation mineure est de créer un nouveau lot qui aurait une profondeur de 50 mètres plutôt que de 75 mètres tel que le stipule le règlement de lotissement 251-2015 et ses amendements;
- Considérant que la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- Considérant qu'une lettre a été envoyée aux voisins concernés les informant de la présente demande;
- Considérant que la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;
- Considérant que le CCU recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure de M. Carol Bouchard;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Carol Bouchard.

61 04-03-2019

9m) Demande de dérogation mineure de M. André Barrette pour régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant
Résolution 61-2019

- Considérant que M. André Barrette a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 249-2015 régissant le zonage;
- Considérant que la nature de la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant en portant :
 - ✓ La marge arrière à 5 mètres plutôt que 8 mètres tel que stipulé à la grille de spécifications du règlement de zonage 249-2015 et ses amendements;
 - ✓ La marge avant à 7,24 mètres plutôt que 8,00 mètres tel que stipulé à la grille de spécifications du règlement de zonage 249-2015 et ses amendements.
- Considérant que la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- Considérant que la superficie du terrain est restreinte;
- Considérant que la bande de protection riveraine a été dévégétalisée presque en totalité et qu'il ne reste que peu de couvert végétal;

- Considérant que les permis nécessaires avaient été obtenus lors de la reconstruction du bâtiment;
- Considérant que tous les plans et documents nécessaires à l'obtention des permis avaient été déposés au moment de la demande;
- Considérant que le propriétaire a fait preuve de bonne foi tout au long de la durée du projet en exprimant clairement les tenants et aboutissants de celui-ci;
- Considérant que des lettres ont été envoyées aux voisins concernés les informant de la présente demande;
- Considérant que le CCU recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure de M. André Barrette aux conditions suivantes :
 - ❖ une bande minimale de 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux devra être retournée à son état naturel, par la plantation des végétaux appropriés, le tout conformément à l'article 17.1.4 du règlement de zonage 249-2015 portant sur les dispositions relatives à la protection des rives (selon la *Loi sur la protection des rives et du littoral*) ;
 - ❖ le propriétaire devra faire la preuve avant la fin du mois de novembre 2019 que les actions nécessaires ont été posées.

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. André Barrette, à la condition que soient respectées les 2 directives ci-haut mentionnées.

62 04-03-2019 **9n) *Demande de dérogation mineure de Mme Danielle Potvin pour régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant***
Résolution 62-2019

- Considérant que Mme Danielle Potvin a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 249-2015 régissant le zonage;
- Considérant que la nature de la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant en portant la marge arrière à 6,90 mètres plutôt que de 10,00 mètres tel que le stipule le règlement de zonage 249-2015 et ses amendements;
- Considérant que la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- Considérant qu'une lettre a été envoyée aux voisins concernés les informant de la présente demande;
- Considérant que la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

- Considérant que le CCU recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure de Mme Danielle Potvin;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Danielle Potvin.

63 04-03-2019

9o) *Demande de dérogation mineure de M. Jean Simard pour la construction d'un garage isolé malgré l'absence d'un bâtiment principal*

Résolution 63-2019

- Considérant que M. Jean Simard a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 249-2015 régissant le zonage;
- Considérant que la nature de la demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage isolé malgré l'absence d'un bâtiment principal contrairement à ce que stipule l'article 12.2 du règlement de zonage 249-2015 et ses amendements;
- Considérant que la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- Considérant qu'une lettre a été envoyée aux voisins concernés les informant de la présente demande;
- Considérant que le demandeur n'a pas réussi à démontrer et à prouver qu'il avait l'intention de construire un bâtiment principal sur l'emplacement;
- Considérant l'impact visuel qui résulterait du projet;
- Considérant que le CCU recommande de refuser ladite demande de dérogation mineure de M. Jean Simard;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure de M. Jean Simard.

64 04-03-2019

9f) *Projet d'entente de gestion du quai avec la Société de développement (autorisation de signatures)*

Résolution 64-2019

- CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du quai entre la Municipalité et la Corporation nautique du quai a pris fin le 31 décembre 2018, à la demande de la Corporation nautique;
- CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a manifesté son intention de devenir la nouvelle gestionnaire du quai et, qu'elle a présenté un projet d'entente à la municipalité en bonne et due forme;
- Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente et sont favorables à l'adoption de celle-ci;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption de l'entente de gestion du quai proposée par la Société de développement et, d'autoriser M. Laurent Thibeault maire et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

**65 04-03-2019 7) Demande d'aide financière de Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean
Résolution 65-2019**

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder au versement d'une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisme Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**66 04-03-2019 11) Levée de la séance
Résolution 66-2019**

M. Michel Blackburn propose de lever la présente à 19 h 55.

Nadia Bolduc
Adjointe administrative

Laurent Thibeault, maire